

## **Le BNQ offre désormais la certification pour les produits à contenu de plastique recyclé**

**Québec, le 10 septembre 2024** — Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) offre désormais aux entreprises qui œuvrent dans le secteur du plastique la certification selon la norme canadienne CAN/BNQ 3840-100 *Produits à contenu de plastique recyclé*. Grâce à cette certification, les manufacturiers s'assurent que le contenu en matière plastique recyclée qu'ils déclarent dans le processus de production des produits finis respecte la méthode de calcul normalisée et harmonisée à l'ensemble du Canada.

Au Canada, la grande majorité des emballages et des produits en plastique utilisés par les consommateurs et les entreprises ne sont pas recyclés. Considérant que les résines plastiques font partie intégrante des sociétés modernes en raison de leurs propriétés mécaniques et chimiques, notamment leur légèreté et leur durabilité qui les rendent idéales pour une multitude d'applications essentielles, il est crucial, sur les plans environnemental et économique, de faire en sorte que les matières plastiques trouvent une seconde vie utile. C'est donc dans cet objectif que le BNQ a élaboré la norme nationale du Canada, laquelle a été publiée à l'été 2023.

Basée sur cette norme canadienne, la nouvelle certification offerte par le BNQ s'adresse à toutes les entreprises dont les produits finis contiennent des plastiques recyclés et dont la teneur alléguée est d'au moins 5 % en matériaux recyclés contenus dans le produit fini, que ces matières proviennent de matériaux préconsommation ou de matériaux postconsommation. La certification concerne également les entreprises qui utilisent, entre autres, les procédés suivants : le déchiquetage, le broyage, le moulage par injection, le filage, le soufflage, l'extrusion, le thermoformage, le moulage par rotation, le pastillage, la purification, la dépolymérisation ou la conversion. Les exigences de certification précisent, entre autres, les éléments liés au marquage des produits finis afin d'en faciliter l'identification par les entreprises et les consommateurs.

« Le BNQ est fier de contribuer à la chaîne de valeur de l'industrie du plastique avec cette norme nationale du Canada qui vise à répondre aux besoins de cette industrie, mais aussi des consommateurs et des autorités réglementaires. L'ajout de cette nouvelle certification à notre offre de service favorisera certainement, dans une économie circulaire, le développement et le maintien de nouveaux débouchés pour des matières autrement vouées à l'élimination. La certification permettra de garantir des conditions de concurrence équitables pour les industries qui adoptent ces nouvelles règles et elle donnera aux consommateurs la confiance dans l'étiquetage inhérent au contenu recyclé des produits. »

- Isabelle Landry, directrice principale du Bureau de normalisation du Québec

« L'association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) représente les chefs de file en matière de développement durable dans le domaine des plastiques au Canada qui sont dédiés au développement d'une économie circulaire pour les plastiques. Le contenu recyclé constitue un élément critique dans une économie circulaire et c'est pourquoi l'ACIC est heureuse d'avoir appuyé l'élaboration de la norme CAN/BNQ 3840-100 Produits à contenu de plastique recyclé ainsi que le document d'accompagnement BNQ 3840-900 Produits à contenu de plastique recyclé - Protocole de certification. Ensemble, ces documents assurent la transparence et l'imputabilité exigées pour démontrer la validité de la déclaration du contenu en plastique recyclé d'un produit. »

- Christa Seaman, vice-présidente, division des plastiques de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie

« Grâce au Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à mettre à jour les normes de mesure du contenu recyclé et de production de rapports à ce sujet. La certification aide à élaborer des règles de jeu équitables pour l'industrie et donne confiance aux consommateurs en ce qui concerne leur choix d'achats. Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction qui favorise la création de marchés finaux plus solides et plus fiables pour les plastiques recyclés. En travaillant ensemble, nous pouvons maintenir les plastiques hors des sites d'enfouissement et de notre environnement, ainsi que faire évoluer le Canada vers une économie circulaire.

- L'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada

« Le Canada génère environ trois millions de tonnes de déchets plastiques, desquels seulement 9 % sont recyclés. Une des barrières importantes à l'atteinte de taux plus élevés de recyclage réside dans le fait que le plastique vierge coûte encore moins cher que le plastique recyclé. De plus, ce ne sont pas toutes les déclarations de contenu recyclé faites sur le marché qui reposent sur le même degré de rigueur. Le nouveau protocole de certification du BNQ fournit à de nombreux acteurs, présents tout au long de la chaîne de valeur du plastique, un outil qui offrira une crédibilité aux déclarations de contenu recyclé par des tierces parties, permettant ainsi autant aux grands acheteurs qu'aux consommateurs de faire des achats dans un souci de durabilité en toute connaissance de cause. Il s'agit là d'une étape favorable vers un marché des plastiques recyclés plus rigoureux et transparent, faisant en sorte de garder plus de plastiques dans l'économie et hors de l'environnement. »

- Pierre Bilodeau, vice-président, Services de normalisation du Conseil canadien des normes

Les entreprises qui désirent obtenir la certification devront se conformer aux exigences de la norme CAN/BNQ 3840-100 *Produits à contenu de plastique recyclé* et aux exigences du document BNQ 3840-900 *Produits à contenu de plastique recyclé — Protocole de certification*, lesquels sont disponibles gratuitement dans le site Web du BNQ :

<https://www.bnq.gc.ca/fr/normalisation/environnement/produits-a-contenu-de-plastique-recycle.html>.

### **À propos du BNQ**

Le BNQ, une unité d'affaires d'Investissement Québec, est l'organisme de référence pour les normes et la certification au Québec. Il développe des normes consensuelles et des protocoles de

certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).  
Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).

Pour plus d'information sur le BNQ : [bnq.qc.ca/fr](http://bnq.qc.ca/fr)

-30-

**Information :**

Vincent Pivin

Bureau de normalisation du Québec

[medias@bnq.qc.ca](mailto:medias@bnq.qc.ca)